

Diaporama de la CME du 13 septembre 2022

La CME a rendu hommage au **P^r Sophie HAMADA**, PU-PH d'anesthésie, réanimation et médecine péri-opératoire à l'hôpital européen Georges-Pompidou, décédée tragiquement le 16 août à l'âge de 43 ans.

1. Informations du président

• Mouvements à la CME

- **M^{me} Valérie BLANCHET**, sage-femme dans le service de médecine de la reproduction de Cochin, remplace M^{me} Sophie GUILLAUME.
- **M. Léonard CORTI**, président du syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP), représente désormais les internes de spécialités, en remplacement de M. Julien FLOURIOT.
- Le **D^r Édouard DEVAUD**, président de la CME du centre hospitalier de Pontoise, a été élu président de la conférence des présidents de CME des centres hospitaliers d'Île-de-France. Il prend ainsi la suite du D^r Yannick COSTA comme invité permanent à la CME de l'AP-HP.

• Directoire

Le directoire doit être renouvelé à l'arrivée de chaque nouveau directeur général. En accord avec les différentes personnes concernées, M. REVEL a renouvelé à l'identique les membres du précédent directoire ([composition](#)).

• Enquête du journal *Le Point*

Interrogé par le président de la CME, le président du Conseil national de l'Ordre des médecins lui a fait savoir que les médecins doivent s'abstenir de répondre au questionnaire du *Point* visant à l'élaboration d'un palmarès national de « praticiens experts » par spécialité ([courrier](#)). Les praticiens qui auraient déjà répondu sont invités à adresser un courriel au journal demandant le retrait de tous les éléments transmis et à en garder la trace.

• Temps de travail des internes

Le Conseil d'État ([décisions du 22 juin 2022](#)) a précisé les obligations des établissements de santé pour garantir le respect du plafond de travail de 48 heures par semaine (calculé sur trois mois) : ils doivent se doter, en complément des tableaux de service, d'un dispositif fiable, objectif et accessible permettant de décompter, selon des modalités qu'il leur appartient de définir dans leur règlement intérieur, outre le nombre de demi-journées, le nombre journalier d'heures de travail effectuées par chaque agent.

Suite à ces décisions du Conseil d'État, la Ligue pour la santé des étudiants et internes en médecine (LIPSEIM), la Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP-BM) et l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI) ont saisi fin juillet les directeurs généraux des CHU pour exiger une mise en application des décisions du Conseil d'État dans les trois mois, faute de quoi elles saisiraient le tribunal administratif.

Le président de la CME a organisé une réunion exceptionnelle du comité des internes le 26 juillet ([compte rendu](#)) pour un premier échange. Une seconde réunion se tiendra le 5 octobre, à laquelle les doyens ont été invités. Le président considère que la loi doit être respectée. Mettre en place d'un décompte précis du temps de travail des internes nécessite néanmoins d'anticiper les difficultés organisationnelles qui pourraient être induites sur la répartition des tâches et l'organisation médicale du service.

• Confidentialité dans ORBIS

La direction des systèmes d'information (DSI) doit engager un travail conjoint avec les sous-commissions *Numérique* et *Vie hospitalière et attractivité* (CVHA) pour avancer dans la résolution des problèmes constatés, en particulier en ce qui concerne la possibilité pour un professionnel, en cas de nécessité médicale, de consulter un dossier pour lequel il n'est pas normalement habilité. Par ailleurs, M^{me} Donatienne BLIN, déléguée à la protection des données de l'AP-HP, fera un point à la CME sur les

suites données aux cas constatés d'entrées illégales dans les dossiers des patients, notamment lorsque les patients sont des professionnels de l'AP-HP.

- **Rapport d'activité de l'AP-HP**

La CME a pris connaissance du [rapport d'activité 2021](#).

2. Élaboration collective d'un plan de travail de l'AP-HP

M. Nicolas REVEL, directeur général, a proposé à notre communauté hospitalière un travail en deux temps :

1. Un temps d'échange jusqu'à mi-octobre sur la base d'un document intitulé « [30 pistes d'action pour les 12 prochains mois](#) », qui traite de quatre grandes questions : conditions de notre attractivité, efficacité de notre fonctionnement, moyens de construire une trajectoire médico-économique soutenable et orientations médicales stratégiques de l'AP-HP à moyen terme ;
2. puis, élaboration collective du plan de travail de l'AP-HP, avec une attention particulière à la manière de réussir à les mettre en œuvre de telle sorte que cela se traduise par une amélioration réelle et concrète des conditions d'exercice.

Au niveau de la CME, une concertation interne a débuté et les premiers débats auront lieu lors du bureau du 27 septembre, puis de la CME du 11 octobre.

3. Situation sur les fermetures de lits et les effectifs (P^r Frédéric BATTEUX et M^{me} Laetitia BUFFET) ([diaporama](#))

En moyenne sur l'ensemble des groupes hospitaliers et toutes disciplines confondues, environ 20 % des lits d'aigu de l'AP-HP resteront fermés en septembre, faute, essentiellement, d'effectifs infirmiers. L'AP-HP attend l'arrivée de 1 474 personnels infirmiers d'ici la fin de l'année, dont 85 % de nouveaux diplômés (soit un effectif total de 15 964 équivalents temps plein rémunérés (ÉTPR) sur 2022, équivalant à environ – 1 000 ÉTPR par rapport à 2021). Ces arrivées de jeunes diplômés posent la question du bon équilibre à trouver entre une réouverture progressive des lits pour répondre aux besoins de la population et la consolidation des équipes.

Ce sera un des sujets majeurs de l'élaboration du plan de travail de l'AP-HP pour les 12 mois à venir (voir ci-dessus), étant entendu que les chefs de service et cadres de proximité sont les plus aptes à juger de la meilleure équation entre activité et effectifs.

4. Sécurité transfusionnelle et hémovigilance (D^{rs} Édith PEYNAUD et Mélanie HOUOT) ([diaporama](#))

En 2021, l'AP-HP a délivré 285 000 produits sanguins labiles (PSL) et a déclaré 678 effets indésirables receveurs. Avec un correspondant d'hémovigilance (en équivalent temps plein [ÉTP]) pour 35 625 PSL, l'AP-HP est bien en deçà de la cible recommandée (1 pour 25 000 PSL) ; il convient donc de remédier à cette situation en augmentant le temps dédié à cette fonction. Par ailleurs, bien qu'ayant évolué, les outils informatiques restent insuffisants en ce qui concerne les interactions entre ORBIS et l'établissement français du sang (EFS).

5. Réforme des autorisations (M^{me} Sophie BRUN) ([diaporama](#))

La réforme des autorisations des activités de soins porte trois objectifs principaux : gradation des soins, seuils d'activité, qualité et pertinence des soins. M^{me} Sophie BRUN, directrice adjointe de la stratégie de transformation (DST), a présenté les éléments essentiels de ces réformes et les enjeux qu'elles impliquent pour l'AP-HP en ce qui concerne :

- les soins critiques ;
- les soins médicaux et de réadaptation (SMR), qui remplacent les « soins de suite et de réadaptation » ;
- la cancérologie ;
- la cardiologie interventionnelle ;
- la neuroradiologie interventionnelle ;

- la médecine nucléaire ;
- l'assistance médicale à la procréation ;
- l'hospitalisation à domicile ;
- la médecine ;
- les pharmacies à usage intérieur (PUI).

La DST a par ailleurs rédigé des [fiches techniques](#) présentant les nouveaux décrets.

Les décrets concernant l'imagerie diagnostique et interventionnelle, la psychiatrie, la chirurgie, la neurochirurgie et la chirurgie cardiaque, la médecine d'urgence, les soins renforcés devraient sortir prochainement.

6. Bilan social 2021 (M^{me} Marie-Cécile PONCET, M. Florian TAYSSE) ([diaporamas](#), [bilan](#))

Un avis de la CME étant requis sur le bilan social de l'année passée, à l'unanimité, la CME a donné son quitus sur ce document.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 11 octobre 2022**, précédée du **bureau le 27 septembre**.

P^r Rémi SALOMON, le 26 septembre 2022